

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-CORSE

N° 25-2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE CALENZANA**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et 12 avril à 18 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre GUIDONI, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
- afférent au conseil municipal : 19		
présents	absents	procurations
13	4	2

Etaient présents : MM. GUIDONI P, Maire, MARCHETTI F, MANICACCI L, ORSINI E, Adjoint ; VALLECALLE A, BICCHIERAY-SARGENTINI M, BERTINI M, CARCIONE C, VILLANOVA JC, GUGLIELMACCI C, MARANINCHI F, HORRENBERGER A, DELAUNAY C, Conseillers Municipaux.

VOTE		
pour	contre	abstentions
15	0	

Absents : MANIGACCI JD, GUGLIELMACCI M, FILIPPI S, WEBSTER B.

Excusés ont donné pouvoir : JACQ P, ALBANO P-S.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Date de la convocation  
**06/04/2023**

Secrétaire de séance : M. MARCHETTI F.

Date d'affichage  
**06/04/2023**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le projet consiste à revaloriser et revitaliser le patrimoine du village aux abords de l'Eglise Saint Blaise, cœur du village. L'objectif est de dédié l'espace aux piétons, sécuriser le lieu et redynamiser cet espace public. Parallèlement, le parking Prince Pierre doit être réaménager pour permettre le stationnement à proximité des lieux stratégiques du village (commerces, services, restaurant, départ du GR20...

Le coût de de la revalorisation de la place de L'Eglise Saint Blaise et l'aménagement du parking a été estimé à 1 865 000 € HT.

**OBJET**

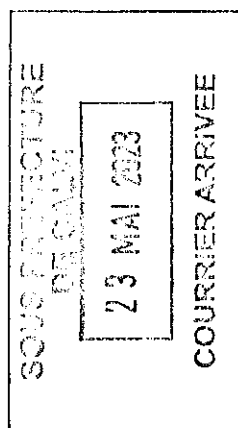
**VALORISATION DE LA  
PLACE DE L' EGLISE ST  
BLAISE ET  
AMENAGEMENT DU  
PARKING PRINCE  
PIERRE**

Pour financer ce projet, il est proposé de solliciter le FONDS VERTS axe 2 « Renaturation des villages » et de soumettre le plan de financement suivant :

Le projet a été estimé à : 1 865 000 € HT. Le projet comprend la maîtrise d'œuvre, les études, les travaux

- Travaux :	1 696 000 € HT
- Maitrise d'œuvre :	159 000 € HT
- Etudes :	10 000 € HT
- TVA 10 %	169 600 €
- TVA 20 % :	2 000 €
- <b>Total TTC :</b>	<b>2 036 600 € TTC</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**



Collectivité	Montant du projet HT	Pourcentage	Montant HT
<b>ETAT FONDS VERTS AXE2 RENATURATION DES VILLAGES</b>	1 865 000 €	80 %	1 492 000 €
<b>COMMUNE</b>		20 %	373 000 €
<b>Total</b>	1 865 000 €	100 %	<b>1 865 000 €</b>

Le Maire soumet ce plan de financement tel que défini ci-dessus.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire et,  
Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**VALIDE** le nouveau plan de financement ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un financement de l'Etat sur les fonds verts axe 2 renaturation des villages.

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitre prévus à cet effet ;

**PRECISE** que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano 20407 BASTIA via l'application « Télérecours » accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site de la mairie de Calenzana ([www.calenzana.fr](http://www.calenzana.fr)) pendant le délai deux mois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance



Monsieur François MARCHETTI

Le Maire,



Pierre GUIDONI.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture le  
Et de la publication le

